

DÉPARTEMENT
Du Finistère

ARRONDISSEMENT
DE QUIMPER

Effectif légal du conseil
communautaire
26

Nombre de conseillers en exercice

25

DOUARNENEZ COMMUNAUTE

PROCÈS-VERBAL

RELATIF A L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Le 27 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 du mois d'avril, à 18 heures, en application des articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Douarnenez Communauté.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers communautaires titulaires :

NOM	Prénom	Présent	Absent	Pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GRIJOL	Christian			
STEFANUTTI	Isabelle			
THOMAS	Sébastien			
BARIOU	Marie-Pierre			
GUET	François			
TANGUY	Patrick			
RAHER	Marc			
SAVINA	Henri			
CHANTREAU	Katell			
KERVAREC	Ronan			
HERNANDEZ	Marie-Thérèse			
AUDURIER	Philippe			
POITEVIN	Jocelyne			
BOUCHERON	Dominique			
TILLIER	Dominique			
LE MOIGNE	Philippe			
LAOUENAN - LE LEC	Françoise			
POULMARC'H	Bertrand			
DREANO	Christelle			
GUILLEMOT	André		X	Excusé, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
CLEMENT	Isabelle			
JAFFRY	Bernard		X	Excusé, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
TANGUY	Christine		X	Excusée, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
TUPIN	Hugues			
CROM	Florence			

1. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

1.1. Présidence de l'assemblée

Madame Jocelyne POITEVIN, en tant que 1^{ère} vice-présidente, prend la présidence de la séance. Il est procédé à l'appel nominal des membres du conseil, qui a dénombré 25 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée au premier alinéa de l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Madame Françoise LAOUENAN- LE LEC a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Madame Dominique TILLIER et Madame Isabelle STEFANUTTI .

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

1.2. Election du Président

1.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 25

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	24
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHANTREAU Katell	10	Dix
POITEVIN Jocelyne	14	Quatorze

Proclamation de l'élection du Président

Madame **Jocelyne POITEVIN** a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

2. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents. Il a été rappelé que les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, Douarnenez communauté doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 7 vice-présidents au maximum (la loi imposant une limite de 15 vice-présidents).

Il précise que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 6 le nombre des vice-présidents.

2.1. Election du premier Vice-président

2.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral).....	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	21
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GRIJOL Christian	21	Vingt et un

Proclamation de l'élection du premier Vice-président

Monsieur **Christian GRIJOL** a été proclamée 1^{ère} Vice-présidente et immédiatement installée.

2.2. Election du deuxième Vice-président

2.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	17
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
HERNANDEZ Marie-Thérèse	17	Dix-sept

Proclamation de l'élection du deuxième Vice-président

Madame **Marie-Thérèse HERNANDEZ** a été proclamé 2^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

2.3. Élection du troisième Vice-président

2.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral).....	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	23
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RAHER Marc	23	Vingt-trois

Proclamation de l'élection du troisième Vice-président

Monsieur Marc RAHER a été proclamée 3^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée.

2.4. Élection du quatrième Vice-président

2.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral).....	5
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	19
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TILLIER Dominique	19	Dix-neuf

Proclamation de l'élection du quatrième Vice-président

Madame Dominique TILLIER a été proclamée 4^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée.

2.5. Élection du cinquième Vice-président

2.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral).....	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	16
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE MOIGNE Philippe	16	Seize

Proclamation de l'élection du cinquième Vice-président

Monsieur Philippe LE MOIGNE a été proclamée 5^{ème} Vice-présidente et immédiatement installée.

2.6. Élection du sixième Vice-président

2.6.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4

d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral).....	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	17
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHANTREAU Katell	17	Dix-sept

Proclamation de l'élection du sixième Vice-président

Madame Katell CHANTREAU a été proclamé 6^{ème} Vice-président et immédiatement installé.

3 - ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection des membres du bureau.

3.1 Élection du premier membre du bureau

3.1.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	25
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
TANGUY Patrick	25	Vingt-cinq

Proclamation de l'élection du 1^{er} membre du bureau communautaire

Monsieur Patrick TANGUY a été proclamée 1^{ère} membre du bureau et immédiatement installée.

3.2 Élection du deuxième membre du bureau

3.2.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral).....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)]	25
f. Majorité absolue	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
SAVINA Henri	25	Vingt-cinq

Proclamation de l'élection du 2^{ème} membre du bureau communautaire

Monsieur SAVINA Henri a été proclamée 2^{ème} membre du bureau et immédiatement installée.

3.3 Élection du troisième membre du bureau

3.3.1 Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2

- d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral)..... 9
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] 14
- f. Majorité absolue 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
AUDURIER Philippe	14	quatorze

Proclamation de l'élection du 3^{ème} membre du bureau communautaire

Monsieur Philippe AUDURIER a été proclamé 3^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

3.4 Election du quatrième membre du bureau

3.4.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 25
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3
- d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral)..... 3
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] 19
- f. Majorité absolue 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marie-Pierre BARIOU	19	Dix-neuf

Proclamation de l'élection du 4^{ème} membre du bureau communautaire

Madame Marie-Pierre BARIOU a été proclamée 4^{ème} membre du bureau et immédiatement installée.

3.5 Election du cinquième membre du bureau

3.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 25
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 4
- d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral)..... 6
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] 15
- f. Majorité absolue 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christelle DREANO	15	quinze

Proclamation de l'élection du 5^{ème} membre du bureau communautaire

Madame Christelle DREANO a été proclamée 5^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

3.5 Election du sixième membre du bureau

3.5.1 Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 25
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 4
- d. Nombre de votes blanc (art. L. 65 du code électoral)..... 7
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c+d)] 14
- f. Majorité absolue 13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christine TANGUY	14	Quatorze

Proclamation de l'élection du 6^{ème} membre du bureau communautaire

Madame Christine TANGUY a été proclamée 6^{ème} membre du bureau et immédiatement installé.

4. Observations et réclamations ¹

.....

.....

.....

.....

.....

5. Proclamation des résultats

Sont proclamés en qualité de :

- Président(e) de Douarnenez communauté : Mme Jocelyne POITEVIN
- Premier(e) vice-président(e) de Douarnenez communauté : M Christian GRIJOL
- Deuxième vice-président(e) de Douarnenez communauté : Mme Marie Thérèse HERNANDEZ
- Troisième vice-président(e) de Douarnenez communauté : M Marc RAHER
- Quatrième vice-président(e) de Douarnenez communauté : Mme Dominique TILLIER
- Cinquième vice-président(e) de Douarnenez communauté : M Philippe LEMOIGNE
- Sixième vice-président(e) de Douarnenez communauté : Mme Katell CHANTREAU

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions : Ils sont membres du bureau qui est complété en application des statuts de Douarnenez communauté par un représentant des communes dont les délégués ne sont ni président, ni vice-président, à savoir :

- M Patrick TANGUY, délégué(e) de la commune du Juch
- M Henri SAVINA, délégué(e) de la commune de Pouldergat
- M Philippe AUDURIER, délégué(e) de la commune de Kerlaz
- Mme Marie Pierre BARIOU, délégué(e) de la commune de Poullan sur Mer
- Mme Christelle DREANO, délégué(e) de la commune de Douarnenez
- Mme Christine TANGUY, délégué(e) de la commune de Douarnenez

Le présent procès-verbal dressé et clos le 27 avril 2023 à 19h30, en double exemplaire, est signé par les membres du bureau et par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires présents ou représentés, de leurs suppléants.

La 1^{ère} Vice-Présidente, Jocelyne POITEVIN : 

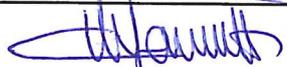
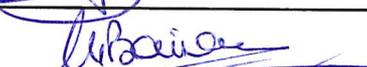
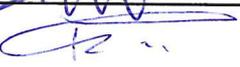
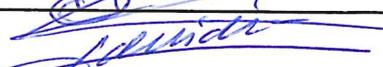
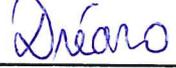
Le secrétaire, Mme Françoise LAOUENAN-LEC 

Les assesseurs, Madame Dominique TILLIER et Madame Isabelle STEFANUTTI

La présidente de la communauté, Madame Jocelyne POITEVIN 

¹ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

NOM	PRENOM	PRESENTS
GRIJOL	Christian	
STEFANUTTI	Isabelle	
THOMAS	Sébastien	
BARIOU	Marie-Pierre	
GUET	François	
TANGUY	Patrick	
RAHER	Marc	
SAVINA	Henri	
CHANTREAU	Katell	
KERVAREC	Ronan	
HERNANDEZ	Marie-Thérèse	
AUDURIER	Philippe	
POITEVIN	Jocelyne	
BOUCHERON	Dominique	
TILLIER	Dominique	
LE MOIGNE	Philippe	
LAOUEANAN - LE LEC	Françoise	
POULMARC'H	Bertrand	
DREANO	Christelle	
GUILLEMOT	André	Excusé, pouvoirs à Philippe LE MOIGNE
CLEMENT	Isabelle	
JAFFRY	Bernard	Excusé, pouvoirs à Dominique BOUCHERON
TANGUY	Christine	Excusée, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
TUPIN	Hugues	
CROM	Florence	